

# INTERCLUBS JEUNES PAR EQUIPES

Le samedi 15 février 2020 à Saint Julien l'Ars et Tercé

Cette compétition n'a aucun lien direct avec les interclubs régionaux qui se dérouleront les 11 et 12 avril 2020 à Thouars. Elle n'est donc pas qualificative pour le niveau supérieur.

## Article 1 :

Le montant de l'inscription est de 6€ par équipe. Un club peut engager au maximum deux équipes dans chaque tableau.

## Article 2 :

Lors de cette journée, 4 titres de Champion de la Vienne par équipes jeunes seront attribués : « - 11 ans / Benjamins », « - 13 ans / Minimes », « -15 ans / Cadets » et « -18 ans / Juniors »

## Article 3 : NOUVEAUTÉ

**Cette année, les équipes peuvent être mixtes et composées de 3 joueurs, soit de 3 garçons ou 3 filles ou 2 garçons et 1 fille ou 1 garçon et 2 filles.**

## Article 4 :

Cette compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses titulaires d'une licence traditionnelle. Les joueurs et les joueuses doivent évoluer dans leur catégorie d'âge. Néanmoins, un surclassement simple (catégorie d'âge immédiatement supérieure) est autorisé.

## Article 5 :

Pour chaque rencontre, les équipes sont composées de trois joueurs. L'ordre des parties est : A-Y, B-X, C-Z, A-X, B-Y.

## Article 6 :

Le déroulement sportif de la compétition est adapté au nombre d'équipes engagées par tableau. Le placement des équipes dans un tableau ou dans une poule est effectué en fonction des classements des joueurs (classement de la phase 2). Chaque rencontre est arrêtée dès que l'une des équipes a remporté trois parties (possibilité de faire toutes les parties, au choix du responsable de l'épreuve).

## Article 7 :

Les jeunes doivent être obligatoirement en tenue réglementaire (chaussures de sport, short / jupette et tee-shirt). **Les vêtements de couleur blanche sont interdits.**

## Article 8 :

Les balles utilisées seront obligatoirement des balles plastiques, elles seront fournies par les clubs organisateurs de la compétition.

**Les inscriptions sont à retourner par mail au plus tard le dimanche 2 février 2020 aux adresses suivantes :**

[contact@cd86tt.fr](mailto:contact@cd86tt.fr)  
+ copie à [olivier.gruel@sfr.fr](mailto:olivier.gruel@sfr.fr)

Olivier GRUEL  
Responsable de l'épreuve